

## **ANNEXE 1.2**

# **LISTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES CITÉS DANS LE DRR**

**Les documents techniques listés ci-après sont cités dans le DRR** (document principal ou annexes). Leur processus d'élaboration et de mise à jour sont distincts de ceux du DRR.

**Ils sont téléchargeables :**

- soit sur la page « Documents techniques » du site internet de SNCF Réseau, accessible via la page « DRR » ([www.sncf-reseau.fr/drr](http://www.sncf-reseau.fr/drr)), dans la majorité des cas.
- soit sur le Portail Clients et partenaires (SI Doc.Explore ou espace documentation), accessible via le site internet de SNCF Réseau, espace « extranet clients pro », quand cela est précisé (contat : [SupportClients.SI@reseau.sncf.fr](mailto:SupportClients.SI@reseau.sncf.fr))

Ces documents peuvent faire l'objet de mise à jour entre deux publications du DRR. Une version plus récente peut ainsi être consultable sur les sites indiqués.

Quant aux **cartes du réseau** citées dans le DRR, elles sont consultables sur le site internet de SNCF Réseau, via la page « DRR/onglet Cartes » ou via la rubrique « Chantiers&Projets » / « Cartes citées dans le DRR ».

## Documentation d'exploitation

Cette documentation est établie en application de l'article 10 du décret n° 2006-1279. Les textes de cette catégorie ne sont pas tous cités dans le DRR (pour ceux qui le sont, voir notamment chapitre 2 du DRR) et n'apparaissent donc pas tous dans la page « Documents techniques ». Ils sont par contre tous accessibles dans le système d'information Doc.Explore.

### • Documents d'exploitation de portée nationale

**Modalités de mise à jour :** Un programme prévisionnel de travail est établi par SNCF Réseau chaque année en décembre notamment à partir des demandes des entreprises ferroviaires déposées avant le mois de septembre précédent. SNCF Réseau communique le programme de travail prévisionnel en début d'année suivante et informe de l'état d'avancement en cours d'année. Chaque projet de document et chaque mise à jour (sauf s'il s'agit de modifications mineures ou descriptives) fait l'objet d'une consultation des entreprises ferroviaires d'une durée d'un mois. L'envoi est effectué par courrier électronique. Le projet amendé le cas échéant fait l'objet d'une consultation à l'EPSF d'une durée de deux mois. A l'issue de cette procédure, le document (nouveau ou modifié) est approuvé et publié par SNCF Réseau.

Les **Consignes Locales d'Exploitation (CLE)** et des **Renseignements Techniques (RT)** sont consultables sur Doc.Explore. Leur mise à jour se fait après consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- **Information des conducteurs sur les modifications d'infrastructure** (RFN-NG-SE 01 D-00-n°003, Version 01 du 16/09/2013, applicable à partir du 08/06/2014)
- **Circulation de train d'essai** (RFN-CG-MR 03 H-01-n°001, Version 01 du 06/05/2010, applicable à partir du 04/10/2010)
- **Liaisons radios de manœuvre** (RFN-IG-IF 06 A-14-n°002, Version 02 du 18-05-2015, applicable à partir du 14/12/2015)
- **Séjour temporaire des wagons transportant des marchandises dangereuses** (RFN-CG-TR 02 E-04-n°003, Version 02 du 23/09/2015, applicable à partir du 14/12/2015)
- **Graissage des rails par le matériel roulant** (RFN-IG-IF 02 B-31-n°001, Version 1 du 04/10/2012, applicable à partir du 04/02/2013)

### • Règles d'exploitation particulières

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- **Manœuvres d'embranchés sur le réseau ferré national** (RFN-IG-TR 01 A-00-n°005, Version 02 du 18/01/2016, applicable à partir du 05/06/2016)
- **Matériel roulant d'embranché circulant sur le RFN. Agrément. Entretien** (RFN-CG-MR 03 A-00-n°002, Version 02 du 18/01/2016, applicable à partir du 05/06/2016)

- **Prescriptions relatives à la sécurité des circulations touristiques régulières sur des lignes figurant au document de référence du réseau** (RFN-IG-TR 01 C-05-n°004, Version 02 du 21/10/2013, applicable à partir du 25/11/2013)
- **Matériel d'entreprises de travaux. Agrément de circulation sur les lignes exploitées du réseau ferré national. Maintenance-contrôle** (RFN-CG-MR 03 A-00-n°003, Version du 29/03/2000, applicable à partir du 02/05/2000)

## Autre documentation de principe ou d'utilisation du réseau

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

Documents cités par l'annexe 5 du DRR (gestion opérationnelle des circulations) principalement :

- **Règles d'exploitation de la gestion opérationnelle des circulations** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°001, Version 03 du 29/11/2013, applicable à partir du 08/06/2014)
- **Management général de la régularité** (RFN-IG-OG 01 B-00-n°001, Version 1 du 26/03/2010, applicable à partir du 04/02/2010)
- **Mesures à prendre par temps de neige - Mesure à prendre en cas de formation de givre ou de verglas** (RFN-CG-TR 04 C-04-n°006, Version 01 du 28/11/2011, applicable à partir du 11/12/2011)
- **Prévention des risques de déshuntage. Rôle des entreprises ferroviaires** (RFN-CG-SE 06 A-00-n°005, Version 01 du 14/11/2011, applicable à partir du 01/03/2012)
- **Principes d'exploitation des lignes à voie unique à trafic restreint** (RFN-IG-SE 04 B-00-n°003, Version 03 du 27/03/2017, applicable à partir du 04/06/2017)
- **Incidents et accidents - Avis - Mesures conservatoires et Enquête** (RFN-IG-TR 04 D-03-n°001, Version 01 du 16/10/2015, applicable à partir du 11/12/2016)
- **Coordination de la gestion des situations de crise du système ferroviaire** (Document de référence, édition de septembre 2016)

Documents cités aux chapitres 2, 3 et 4 du DRR

- **Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis** (RFN-IG-AG 07 A-05-n°001, Version 03 du 12/12/2013, applicable à partir du 08/06/2014)
- **Règles d'admission des matériels roulants sur le RFN en fonction de la sollicitation de la voie** (RFN-IG-MR 00 A-00-n°001, Version 02 du 03/10/2013, applicable à partir du 03/02/2014)
- **Principes d'utilisation des voies de service** (RFN-IG-TR 01 A-00-n°004, Version 02 du 04/06/2014, applicable à partir du 15/12/2014)
- **Référentiel pour le ravitaillement en carburant** (RFN-IG-TR 03 B-09-n°001, Version 01 du 09/11/2011, applicable à partir du 11/12/2011)

## Documentation liée à l'allocation de capacité

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des entreprises ferroviaires et autres parties concernées avec un délai d'un mois.

- **Manuel du demandeur de capacité commerciale** (RFN-IG-TR 01 A-00-n°002, Version 08 du 11/04/2014, applicable dès réception)
- **Capacité de dernière minute** (RFN-IG-TR 01 B-01-n°001, Version 05 du 26/03/2013, applicable à partir du 03/04/2013)
- **Guide du dialogue industriel** (RFN-CG-TR 01 A-00-n°019, Version 02 du 27/08/2014, applicable à partir du 01/09/2014)

**Modalités de mise à jour :** simple information par email

- **Normes de tracé horaire sur les lignes nationales pour le SA 2017** (RFN-CG-TR 01 B-04-n°017, Version 3 du 01/12/2016 applicable à partir du 11/12/2016)
- **Normes de tracé horaire sur les lignes régionales pour le SA 2017** (RFN-CG-TR 01 B-05-n°017, Version 3 du 01/12/2016 applicable à partir du 11/12/2016)
- **Normes de tracé sur sections équipées d'IPCS à conditions de tracé particulières pour le SA 2017** (RFN-CG-TR 01 B-06-n°017, Version 3 du 01/12/2016 applicable à partir du 11/12/2016)
- **Normes de tracé horaire en gare pour le SA 2017** (RFN-CG-TR 01 B-07-n°017, Version 3 du 01/12/2016 applicable à partir du 11/12/2016)
- **Liste des gares dites « structurantes »** (RFN-CG-TR 01 B-07-n°900, Version 01 du 15/11/2014, applicable dès réception)
- **Référentiel d'ouverture des lignes, gares et postes du SA 2018** arrêté en décembre 2016

## Documentation liée au Système d'Amélioration des Performances (SAP)

**Modalités de mise à jour :** toute modification, hors modification mineur, est soumise à la validation du comité du SAP (COSAP) et fait l'objet d'une information par mail aux parties intéressées.

- **Référentiel du Système d'Amélioration des Performances** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°014, Version 01 du 01/07/2016 applicable à partir du 01/07/2016)
- **Directives de justification des retards dans Bréhat** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°002, Version 01 du 02/09/2014, applicable à partir du 15/12/2014)

## Formulaires

- **Formulaire de réclamations** (annexe 7 du DRR)
- **Formulaire de demande d'attestation de compatibilité de matériel roulant** (chapitre 2.7 du DRR)
- **Formulaire de demande de visite de reconnaissance de site** (*Document à remplir conformément à l'article 401 du document RFN-IG-AG 07 A-05-n°001. « Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis »*)
- **Formulaire de demande de voies de service (expression de besoin et restitution)** (chapitre 4.9)
- **Formulaire de demande d'abonnement à Doc. Explore** (chapitre 2.4.2)

## Accès au SI

**Pièces contractuelles, accessibles via le Portail Clients et Partenaires :**

- **Catalogue des services SI**
- **Catalogue des formations SI**

**Modalités de mise à jour :** information, moyennant le respect de préavis minimum fixés à l'article 9 de l'annexe 3.4.1, via le portail Clients et Partenaires, et par courrier électronique aux utilisateurs des services SI

## Description du réseau ferré national (cartes)

Ces cartes ont valeur indicative et sont mises à jour de façon annuelle ou semestrielle.

### Carte du réseau ferré national

#### Cartes des caractéristiques techniques du RFN

- Carte 1A - Gabarit limite des obstacles hauts (fret)
- Carte 1B - Gabarit limite des obstacles hauts (voyageurs)
- Carte 2 - Charges admissibles pour le transport de fret
- Carte 3 - Vitesses maximales nominales
- Carte 4 - Lignes électrifiées et restrictions de circulation en fonction de l'archet du pantographe
- Carte 5 - Modes d'espacement des trains
- Carte 6 - Lignes équipées de contrôle de vitesse
- Carte 7 - Lignes équipées de liaisons avec les trains
- Carte 8 - Lignes ouvertes aux études de transports exceptionnels Carte 9 - Réseau utilisable pour les transports à l'enveloppe M et à la charge maximale admissible D4
- Carte 10 - Lignes autorisées aux trains longs de 850 m
- Carte 11 – Localisation des détecteurs de boîtes chaudes

#### Carte des corridors européens de fret ferroviaire traversant la France